

# M-CAPITAL

## **Déclaration de non prise en compte des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité**

### **Règlement UE 2019/2088 (SFDR)**

*La présente politique est disponible sur le site internet de M Capital Partners et sera mise à jour en fonction de la réglementation et sur la base de l'évolution des pratiques de la Société de gestion*

## INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

Nom	M CAPITAL PARTNERS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Date de création	2002
Numéro d'immatriculation (RCS)	443 003 504
Localisation principale	8, Rue des Trente-Six Ponts CS 64210 31031 TOULOUSE CEDEX 4
Activités agréées	Société de Gestion de Portefeuille
Autorité de tutelle	Autorité des Marchés Financiers
Numéro et date d'enregistrement	N° GP 02-028 en date du 29/10/2002



La Société exerce l'activité de Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs ayant opté pour l'application de la Directive AIFM (2011.61.UE).

Dans la limite de son programme d'activité, la Société est autorisée à gérer :

- Des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé (Instruments financiers cotés, TCN, ...),
- Des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle,
- Des FIA européens destinés à une clientèle professionnelle et FIA des pays tiers,
- Des instruments financiers non admis à la négociation sur un marché réglementé ou organisé,
- Des créances et octroi de prêts,
- Des instruments financiers à terme (contrats financiers) simples.

Elle est également autorisée à exercer l'activité de conseil en investissement.

## **1. CADRE REGLEMENTAIRE**

Conformément aux dispositions du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil en date du 29 novembre 2019 relatif à la publication d'information en matière de durabilité, l'article 4 prévoit que les acteurs des marchés financiers explicitent la façon dont les incidences négatives sont prises en compte dans leurs décisions d'investissement.

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

## **2. DECLARATION SUR LA POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES**

M Capital Partners investit principalement dans des PME et se trouve confrontée au manque de maturité et à l'indisponibilité de certaines données extra-financières au sein de cette typologie. La Société de gestion tente de collecter un maximum de données auprès de ses Affiliés et Débiteurs afin de prendre en compte les principales incidences négatives mais ne saurait à ce stade déclarer que cette collecte est exhaustive et pleinement satisfaisante. Par conséquent, M Capital Partners n'est pas en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

La Société de gestion suit avec attention les travaux réglementaires français et supranationaux afin de pouvoir anticiper toute évolution permettant d'y répondre favorablement à l'avenir.